



## LICENCIEMENT DIFFAMATOIRE empechant la recherche d'emploi

Par **LANCA**, le **28/06/2009** à **18:59**

Bonjour,

J'ai été licenciée en 2006 (j'avais osé appeler l'Inspection de travail pour défendre les agents sous ma responsabilité, qui avaient eu des chèques en bois) et ai attaqué mon ancien employeur aux Prud'hommes. La société a été mise en liquidation judiciaire peu après, mais j'ai gagné le procès contre le mandataire judiciaire qui me doit des dommages intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, et l'AGS me doit des salaires et indemnités salariales ainsi que les documents obligatoires.

Toutefois ma lettre de licenciement comporte des phrases diffamantes, honteuses et portent fortement atteinte à mon intégrité (il y sous-entend clairement que j'ai commis des vols et failli à ma mission, sans y apporter aucune explication ni preuve. Puis-je porter plainte "dans le civil" contre le gérant lui-même, ou le principal actionnaire qui avait parfaitement connaissance de la situation ? en effet, cette lettre est un sérieux handicap dans mes recherches d'emploi, et je ne sais quoi répondre quand on me demande la raison de mon licenciement.

Merci de votre aide

Par **Cornil**, le **01/07/2009** à **16:38**

Bonsoir Lanca

La lettre de licenciement, et ses termes, font partie du litige qui est déjà "civil" ( bien que juridiction spécialisée) et qui a déjà été jugé.

A mon avis , il serait difficilement recevable que tu entames une autre instance devant la juridiction civile ordinaire pour préjudice lié à cette lettre...

Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)